

PAR COURRIEL

Québec, le 29 janvier 2025

Monsieur Simon Jolin-Barrette  
Leader parlementaire du gouvernement  
Cabinet du leader du gouvernement  
Édifice Pamphile-Le May  
1<sup>er</sup> étage, bureau 1.39  
1035, rue des Parlementaires  
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 5 novembre 2024, la députée de D'Arcy-McGee déposait une pétition adressée à l'Assemblée nationale demandant de :

- reconnaître officiellement la langue des signes québécoise;
- reconnaître officiellement la langue des signes américaine;
- financer et promouvoir davantage les services d'interprétation des signes et les technologies de communication accessibles;
- renforcer les lois et règlements en matière d'accessibilité;
- garantir l'égalité des droits, des opportunités et l'inclusion sociale pour les personnes sourdes et malentendantes dans la société québécoise.

La langue des signes québécoise est la langue usuelle, utilisée et enseignée auprès des personnes ayant une surdité de langue francophone dans les établissements du réseau de la Santé et des Services sociaux. Pour les usagers anglophones, c'est la langue des signes américaine qui est utilisée et enseignée.

De plus, des formations de niveau postsecondaire sont offertes dans les établissements d'enseignement de niveaux collégial et universitaire au Québec.

... 2

Pour l'année financière 2024-2025, l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) réalise avec les services régionaux d'interprétation (SRI) un exercice ayant pour but un portrait annuel des demandes adressées aux SRI, des services offerts et du financement public desdits services. Le tout mènera à l'élaboration d'un plan d'action. À ce stade, l'OPHQ planifie de terminer cette analyse au cours de l'été 2025.

Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) travaille activement avec ses partenaires à promouvoir une offre de services adéquate à toutes les clientèles. Le portrait brossé par l'OPHQ permettra au MSSS d'analyser les besoins pour l'ensemble des services d'interprétation de la province et de trouver des moyens pour offrir des services à la hauteur des besoins des clientèles.

Veuillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,



Lionel Carmant

N/Réf. : 24-MS-05316